

CPA : CASSE PROGRAMMEE DE L'AGENT

Lundi 8 février 2016, le ministère de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique, dont **F.O DGFIP**, un ensemble de dispositions, relatives à la loi sur le Travail, visant à créer un Compte Personnel d'Activité (CPA) pour chaque agent public.

Cette annonce aussi soudaine qu'arbitraire constitue une énième entrave au Dialogue Social.

F.O DGFIP 73 rappelle que les négociations interprofessionnelles sur le Compte personnel d'activité (CPA) sont encore en cours.

Il s'agit, encore une fois, d'un véritable 49-3 social puisque les syndicats ont été court-circuités.

La loi Khomri concerne bel et bien les fonctionnaires !

F.O DGFIP 73 relève la présence d'un amendement au projet de loi en date du 18 Février 2016 qui permet d'étendre le CPA aux fonctionnaires (art 23).

Ce CPA introduit l'individualisation des droits des fonctionnaires (et des travailleurs du privé) : C'est une arme de destruction du statut jusque là porteur de **garanties collectives**, dont la sécurité de l'emploi.

La "portabilité des droits" mentionnée dans l'article 23 est un novlangue signifiant "changer d'employeur", mais aussi mobilité entre les trois Fonctions publiques. (Revoilà le PPCR et la Loi NOTRe).

A terme cela provoquera des mutations arbitraires, et des licenciements de fonctionnaires programmés par la loi mobilité qui n'a jamais été abrogée. Ce mécanisme contraignant poussera nombre d'agents à passer sous statut privé.

Du côté du secteur privé, c'est la mort du CDI et du côté du secteur public c'est la mort du statut.

La technique de communication habituelle qui consiste à opposer privé et public ne peut donc pas passer.

FO DGFIP 73...

LE SYNDICAT QUI DEFEND VOTRE STATUT !

A PROPOS DU PROJET DE LOI EL KHOMRI :

« Je ne me contenterais pas de quelques petites corrections à la marge. Ce qu'on va demander, c'est le retrait du texte »

Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de FO 1er mars 2016